

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Salle du conseil, en mairie

Le Vendredi 20 Mars 2026 à 18 heures 30

Affichée, le 17/03/2026

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance

I) AFFAIRE GENERALE

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre d'Adjoint
4. Election des Adjoints
5. Détermination du nombre de Conseillers Délégués
6. Lecture de la Charte de l'Elu Local
7. Délégation du Conseil Municipal au Maire.

**Le Maire,
Marc ARCHER**

